GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE DU DOUBS

Le Bulletin du SIAO

SIAO25 SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DU DOUBS http://siao25.e-monsite.com/

N° 66 Octobre 2022

Contre les violences aux enfants, une campagne pour trois numéros

La statistique est livrée par le gouvernement : en France, *« 1 enfant meurt dans son contexte intrafamilial tous les cinq jours »*. Ce sont aussi 160 000 enfants qui sont victimes de violences sexuelles chaque année, ou encore 1 sur 10 qui subit du harcèlement scolaire...

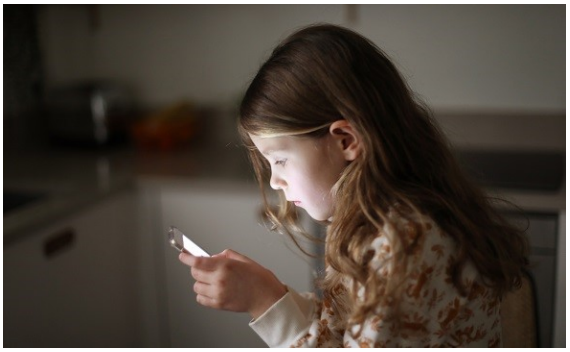

« Une part encore trop importante de ces violences faites aux enfants reste encore tue » déplorent, dans un communiqué, le secrétariat d'État chargé de l'Enfance et le ministère de la Jeunesse. Leurs titulaires Charlotte Caubel et Pap Ndiaye annoncent donc une campagne nationale pour promouvoir les trois numéros d'aide destinés à ces jeunes victimes, mais aussi aux témoins - y compris les adultes.

La campagne doit ainsi mettre en lumière le 119, le numéro *« dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être »* , mais aussi le 30 18, pour les mineurs victimes de cyber-harcèlement, et le 30 20, en cas de harcèlement scolaire.

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain Numéro courant Novembre 2022

Activité du SIAO/115

1172 appels en Septembre 2022 dont :

- 252 demandes orientées vers les abris de nuit
- 6 orientations vers des hébergements dont 3 suite à des violences.
- 160 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 26 demandes orientées vers l'hôtel dont 16 suite à des violences

Dans ce numéro

- Revenu solidarité jeunes
- De la naissance au grand âge
- Enfants sans solution
- Revenu de base ?
- Inceste et violences sexuelles

Le revenu de solidarité jeunes :

un modèle d'avenir ?

Dans la métropole lyonnaise, l'expérimentation de revenu solidarité jeunes (RSJ), débutée en 2021, livre de premiers résultats encourageants. Une voie pour inspirer, à plus large échelle, un RSA accessible dès l'âge de 18 ans ?

La mesure avait été annoncée à la fin de l'hiver 2020. Dans un contexte de crise sociale consécutive à la pandémie de Covid-19, touchant en particulier la jeunesse, le débat sur l'ouverture du revenu de solidarité active (RSA) dès l'âge de 18 ans était relancé.

Prenant le contrepied de l'exécutif sur la question, la Métropole de Lyon, acquise aux écologistes, avait alors dégainé son expérimentation de revenu solidarité jeunes (RSJ), pour laquelle elle annonçait mobiliser un budget annuel de dix millions d'euros.

Entre 300 et 400 euros

Le revenu de solidarité jeunes est destiné à soutenir « *les jeunes hors des radars des systèmes de protection existants »,* indique le président de la Métropole de Lyon, Bruno Bernard. Olivier Chassignole

Parmi les conditions d'accès à ce revenu spécifique ? Être âgé de 18 à 24 ans inclus, résider depuis au moins six mois sur le territoire de la Métropole lyonnaise et ne pas bénéficier d'une autre aide financière existante (allocation pour adulte handicapé (AAH), contrat d'engagement jeune (CEJ), contrat jeune majeur...).

En pratique, le RSJ, d'un montant allant de 300 euros à 400 euros (selon que le bénéficiaire déclare ou non des revenus d'activité), peut être versé pour une durée allant jusqu'à deux ans.

Les jeunes « hors des radars »

Avec plus d'un millier de bénéficiaires, l'expérimentation lyonnaise, mise en œuvre depuis un peu plus d'un an, a désormais achevé sa phase de rodage.

« *Ce dispositif est destiné à soutenir les jeunes hors des radars des systèmes de protection existants, l'idée sous-jacente étant de combler les "trous dans la raquette"*, rappelle le président de la Métropole de Lyon, Bruno Bernard. *Une évaluation du RSJ est en cours afin de s'assurer que la cible des bénéficiaires est atteinte, que le dispositif est simple d'accès et qu'il répond bien aux attentes de ces publics et des acteurs qui les accompagnent*. »

Quelque 2 000 bénéficiaires potentiels

Parmi ces derniers figurent des associations et missions locales du territoire, sollicitées dans le cadre de la vaste concertation qui a abouti à cette expérimentation.

Concertation déterminante pour ficeler le dispositif, et notamment faire en sorte qu'il corresponde aux besoins des quelque 2 000 bénéficiaires potentiels estimés sur le territoire métropolitain.

Un « droit de tirage »

Pour les acteurs de l'accompagnement social, l'innovation majeure du RSJ réside dans sa dimension interstitielle et non concurrente des dispositifs existants. Thierry Fournier/Métropole de Lyon

Pour les acteurs de l'accompagnement social, l'innovation majeure du RSJ réside dans sa dimension interstitielle et non concurrente des dispositifs existants. Il repose en particulier sur un « droit de tirage » pour les bénéficiaires. Ces derniers se voient attribuer le RSJ pour trois mois, une période pouvant être reconduite ou suspendue en fonction de l'évolution de leur situation.

Passé les six premiers mois d'allocation, le jeune bénéficiaire devra s'engager dans un parcours d'emploi ou de formation afin de continuer à percevoir le RSJ, dans la limite des deux années d'éligibilité.

Prévenir les ruptures

« *Le "crédit" total de 24 mois est utilisable en plusieurs fois en fonction des besoins du bénéficiaire*, explique Antoine Dulin, conseiller solidarités au cabinet du président de la Métropole de Lyon. *Le RSJ permet ainsi de prévenir des ruptures en matière de logement ou encore d'accompagner le temps de la recherche d'emploi.* »

L'intérêt d'un dispositif interstitiel

Parmi les profils de bénéficiaires du RSJ : de jeunes gens en décrochage, en situation d'errance, anciennement suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE)... « *Ce dispositif représente un levier d'accompagnement pour les travailleurs sociaux*, complète Antoine Dulin. *Les professionnels peuvent s'appuyer dessus pour proposer à ses bénéficiaires un parcours permettant la sortie de situations d'exclusion.* »

Pour Antoine Dulin, conseiller solidarités au cabinet du président de la Métropole de Lyon, le RSJ représente un levier d'accompagnement pour les travailleurs sociaux. Éric Soudan

Un outil pertinent pour les missions locales du territoire, qui instruisent la majorité des dossiers pour l'attribution du RSJ. « *Son caractère interstitiel est intéressant, surtout quand on sait à quel point les parcours des jeunes accompagnés par les missions locales ne sont pas linéaires* », pointe ainsi Laurence Castagnetti, directrice adjointe de la mission locale de Villeurbanne, dans l'agglomération lyonnaise.

Travailler sur les fragilités

Pour cette structure accompagnant plus de 3 000 jeunes, le dispositif livre des résultats encourageants, contribuant notamment à stabiliser la situation économique des jeunes bénéficiaires.

« *Nous en faisons pour l'heure un bilan positif*, confirme Christine Trichard, en charge du RSJ pour la mission locale villeurbannaise. *Ce "filet de sécurité" permet de travailler sur les fragilités du jeune accompagné. Les bénéficiaires étant souvent hébergés chez un tiers, le RSJ leur permet par exemple de participer aux frais d'hébergement, et laisse donc le temps et la possibilité de travailler avec eux sur d'autres aspects de leur situation sociale et professionnelle.* »

Une volonté d'engagement

La mission locale de Villeurbanne, qui dispose d'une file active de 120 places pour le RSJ, cible les potentiels bénéficiaires dans le cadre d'un diagnostic partagé entre le jeune suivi et son conseiller.

« *Si la mobilisation du jeune n'est pas obligatoire pour entrer dans ce dispositif, il nous faut tout de même déceler une volonté d'engagement de sa part, car une mobilisation sera attendue de lui sous six mois* », poursuit Christine Trichard.

Complémentaire du CEJ

Lors d'une rencontre avec de jeunes bénéficiaires du RSJ. Ce dispositif offre une complémentarité intéressante avec le contrat d'engagement jeune (CEJ), car il laisse un peu de temps pour se mettre en mouvement à ceux qui ne sont pas immédiatement mobilisables. Thierry Fournier/Métropole de Lyon

En attendant, le RSJ offre une complémentarité intéressante avec le contrat d'engagement jeune (CEJ), soulève Laurence Castagnetti : « *Le CEJ concerne des publics plus proches de l'emploi, puisqu'il est conditionné à une mobilisation du jeune jusqu'à une vingtaine d'heures par semaine dans cet objectif. Or, certains ne peuvent remplir cette condition : pour ces derniers, le RSJ est une solution adaptée. Ce dispositif a une dimension rassurante, permettant aux bénéficiaires de se projeter et "d'oser" l'emploi.* »

Consolider le dispositif

De son côté, le Grand Lyon se laisse jusqu'à la fin de l'année 2022 pour consolider le RSJ, avant de faire évoluer les contours de l'expérimentation si nécessaire. Et brandit ce revenu solidarité jeunes comme un outil qui pourrait faire des émules en ces temps incertains, marqués par l'inflation et la paupérisation d'un nombre croissant de ménages.

« *Le RSJ vise à lutter contre les discours récurrents sur l'assistanat et la nécessaire "responsabilisation" des plus modestes, en montrant que l'on peut concilier insertion et solidarité* », souligne Bruno Bernard. Un plaidoyer assumé en faveur d'un véritable filet de sécurité pour la jeunesse (1).

(1) Le département de Loire-Atlantique a à son tour lancé, le 1er juillet dernier, un « revenu jeunes », dont la mise en œuvre sera assurée par les missions locales.

De la naissance au grand âge, les personnes modestes sont en moins bonne santé

« Des inégalités sont présentes à tout âge », constate la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) dans son étude sur l'état de santé de la population à l'aune des inégalités sociales, publiée le 21 septembre.

Le taux d'hospitalisation prénatale est plus élevé pour les femmes de milieu modeste (18 % des ouvrières, contre 13 % des cadres). La santé des enfants et adolescents est, elle aussi, *« affectée par un gradient social »*. Parmi les élèves de troisième en 2017, 24 % des enfants d'ouvriers étaient en surcharge pondérale et 8 % obèses, contre respectivement 12 % et 3 % des enfants de cadres.

Par ailleurs, et dans un contexte de vieillissement de la population, la Drees constate une *« forte augmentation »* des personnes âgées souffrant de plusieurs pathologies chroniques. En 2019, 17 % des femmes et 26 % des hommes de plus de 75 ans cumulaient au moins trois pathologies.

1 658 ENFANTS SANS SOLUTION D'HÉBERGEMENT UNE NUIT DONNÉE EN FRANCE : LE CHIFFRE CHOC DU BAROMÈTRE UNICEF DES ENFANTS À LA RUE

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF France) et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) ont publié récemment leur nouveau baromètre des « enfants à la rue ».

En France, sur une nuitée donnée (du 22 au 23 août 2022), à partir des données du SI-SIAO volet 115, 3 133 personnes en familles (dont 1 658 enfants mineurs) se sont retrouvés sans solution d'hébergement après avoir sollicité le 115, faute de places disponibles (ou incompatibles avec la taille du ménage) et ce, à 1 semaine de la rentrée scolaire.

L'hôtel demeure la réponse prédominante pour les familles en demande de mise à l'abri. Cette même nuit, environ 3/4 des personnes hébergées dans les hôtels du 115 étaient des familles, soit 78 352 personnes dont 41 098 enfants mineurs.

Ces indicateurs sont sous-évalués par rapport à la demande réelle (en raison du nombre de familles avec enfants n'ayant pas réussi à joindre le 115, du non-recours volontaire ou involontaire, ou encore de la non-connaissance de ce numéro d'urgence).

Dans le Val-d'Oise, selon les jours, entre 15 et 60 enfants de moins de 18 ans se trouvent sans solution proposée par le 115.

Retrouvez le baromètre complet, en cliquant ici.

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html

En Haute-Garonne, le revenu de base tourne court

En septembre 2021, **le conseil départemental de Haute-Garonne annonçait le lancement d'une expérimentation de revenu de base à destination des majeurs de moins de 25 ans de son territoire**. Une réponse au constat de précarité croissante de cette frange de la population, subissant les effets de la crise sanitaire

D'après la majorité départementale socialiste, **un cinquième des quelque 150 000 jeunes de moins de 25 ans du territoire reconnaissaient alors des difficultés économiques**, peinant notamment à régler leur loyer

Un millier de jeunes habitants du département, tirés au sort, en formation (étudiants, apprentis...) ou non, jeunes actifs ou demandeurs d'emploi, **auraient pu bénéficier de ce revenu mensuel s'élevant jusqu'à 500 euros** – un montant dégressif en fonction des autres revenus disponibles

Ce « revenu de base jeunes » devait être financé par le conseil départemental à hauteur de 9 millions d'euros. Mais en mars 2022, **l'Assemblée du département a dû retirer la délibération donnant corps au dispositif, suite à un contrôle de légalité du préfet sur cette décision.** La préfecture a en effet estimé que le conseil départemental de Haute-Garonne ne pouvait mener l'expérimentation **faute de loi lui en donnant l'autorisation**

« ***Loin de s'opposer à la valeur travail, ce dispositif part de l'hypothèse que sécuriser les parcours de vie est le meilleur moyen d'ouvrir les possibles et d'assurer une insertion sociale, citoyenne et professionnelle réussie*** », plaidait encore au printemps dernier le président du conseil départemental, Georges Méric, qui défend toujours l'idée

Dans la foulée de la décision préfectorale, il comptait aussi parmi les signataires d'une tribune, parue dans Le Monde, **revendiquant le droit à expérimenter un revenu minimal d'existence pour les 18-24 ans**.

Responsable de la publication : Sylvie WANLIN - GCS25 **Rédaction** : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

Inceste et violences sexuelles : une cellule d'appui pour les professionnels de l'enfance

Dans la foulée de la remise du rapport de la Ciivise sur les témoignages de victimes de violences sexuelles durant l'enfance, le gouvernement a annoncé de premières mesures pour mieux protéger les mineurs et aider les professionnels en contact avec eux.

En un an, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) a recueilli plus de 16 000 témoignages de victimes. Dans un rapport rendu public le 21 septembre, elle *« restitue »* leur parole et appelle à la mise en œuvre de ses préconisations formulées en mars 2022. Un appel semble-t-il entendu au regard des annonces faites le même jour par la secrétaire d'État chargée de l'Enfance, Charlotte Caubel.

Des souffrances durables

« Une personne sur dix a été victime de violences sexuelles dans son enfance », écrit la Ciivise, ce qui représente 5,5 millions de femmes et d'hommes. Parmi les 16 000 témoignages recueillis, 88 % émanent de femmes et 13 % de personnes en situation de handicap.

Les souffrances liées à ces violences s'installent durablement tout au long de la vie et *« s'immiscent dans toutes les sphères de l'existence »* (santé physique et psychique, vie affective, travail...). Les victimes sont en outre nombreuses à avoir développé des *« comportements à risque »*, tels que des troubles alimentaires, surtout pour les femmes, et des problèmes d'addiction, en particulier pour les hommes.

Prise de conscience

« La réalité et la gravité de cette souffrance appellent une prise de conscience collective pour mettre en œuvre les mesures permettant de lutter contre l'impunité des agresseurs, de restaurer les victimes et de prévenir les violences sexuelles afin que les enfants puissent grandir en sécurité », alerte la commission.

Renforcement des moyens

Il est temps, estime-t-elle, que soient mises en œuvre les 20 préconisations contenues dans ses conclusions intermédiaires de mars 2022. Chacune est *« réaliste et réalisable »*. Elle insiste en particulier sur cinq d'entre elles, qui *« nécessitent un renforcement des moyens financiers »* (voir la liste en encadré en fin d'article). Le timing est bien choisi, les discussions budgétaires pour l'année 2023 approchant à grands pas.

Cellule d'appui pour les professionnels

Parallèlement à la diffusion du rapport de la Ciivise, la secrétaire d'État chargée de l'Enfance a annoncé, dans une interview au Figaro (avant de confirmer ses propos par communiqué), plusieurs mesures visant à renforcer la protection des enfants victimes, reprenant ainsi certaines des recommandations de la commission.

Première mesure : une cellule de conseil et de soutien pour les professionnels confrontés à des révélations de violences sexuelles doit être créée. Ils pourront ainsi *« échanger sur leur analyse de la situation avec des experts, savoir à qui transmettre ces informations et être accompagnés psychologiquement si besoin »*, a détaillé Charlotte Caubel.

Accompagnement des victimes

L'amélioration de la prise en charge des enfants victimes est également au programme. La Ciivise salue ainsi l'annonce sur *« l'accompagnement de l'enfant, de façon personnalisée et attentionnée, tout au long du processus pénal par les associations d'aide aux victimes et avec l'intervention d'un administrateur* ad hoc*, en cas de défaillance parentale »*. La commission se réjouit également de la poursuite du déploiement des unités d'accueil et d'écoute pédiatriques (Uaped).

Une réflexion est par ailleurs en cours, selon la secrétaire d'État, sur un *« parcours complémentaire ou alternatif au processus judiciaire »*, pour permettre un accompagnement psychologique des victimes.

Retrait de l'autorité parentale

Autre mesure annoncée : le retrait de l'exercice de l'autorité parentale de l'auteur des violences, en cas d'inceste parental. Une mesure travaillée conjointement par le secrétariat d'État et le ministère de la Justice. Ce retrait serait automatique en cas de condamnation du parent, sauf mention contraire du juge, *« par motivation spéciale, en considération de l'intérêt de l'enfant »*, a précisé Charlotte Caubel.

Campagne de prévention

Enfin, une *« grande campagne nationale »* sur les violences sexuelles faites aux enfants devrait être lancée. Il s'agit là de l'une des cinq priorités de la Ciivise.

Les cinq préconisations prioritaires de la Ciivise

En mars 2022, la Ciivise avait formulé 20 préconisations, qui doivent désormais *« devenir des réalités »*. Elle insiste en particulier sur cinq d'entre elles :

- organiser le repérage systématique des violences sexuelles auprès de tous les enfants par tous les professionnels ;
- créer une *« cellule de conseil et de soutien »* pour les professionnels destinataires de révélations de violences sexuelles de la part d'enfants (mesure annoncée par Charlotte Caubel) ;
- renforcer les moyens humains et matériels des services de police judiciaire spécialisés dans la cyber-pédocriminalité ;
- garantir des *« soins spécialisés en psychotrauma »* aux enfants victimes, à poursuivre dans leur vie d'adulte (mesure annoncée) ;
- organiser une grande campagne nationale sur les violences sexuelles faites aux enfants (mesure annoncée).